

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1819

24 juillet 2008

### SOMMAIRE

<b>AERODATA Luxembourg SA</b> .....	<b>87312</b>	<b>Immobilière de St.Paul S.A.</b> .....	<b>87297</b>
<b>Aiglemont S.A.</b> .....	<b>87304</b>	<b>Jumi S.A.</b> .....	<b>87268</b>
<b>Alpha-Oceane Investments S.A.</b> .....	<b>87305</b>	<b>Koelnag Holding S.A.</b> .....	<b>87267</b>
<b>Altor II S. à r.l.</b> .....	<b>87311</b>	<b>Kuranda S.A.</b> .....	<b>87310</b>
<b>Altor I S. à r.l.</b> .....	<b>87311</b>	<b>Luxembourg Investment Fund</b> .....	<b>87268</b>
<b>Ambigest S.A.</b> .....	<b>87266</b>	<b>Luxembourg Selection Fund</b> .....	<b>87268</b>
<b>André Bustouristik Sàrl</b> .....	<b>87290</b>	<b>M.B.C. Luxembourg</b> .....	<b>87298</b>
<b>BENESHARE TRANSPORT HOLDING</b>		<b>Milestone Property Fund Management S.à</b>	
<b>(Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>87303</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>87291</b>
<b>Beneshare Xpress Group (Luxembourg)</b>		<b>Mühlenberg Immo S.A.</b> .....	<b>87305</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>87303</b>	<b>Multilateral Trade Holding</b> .....	<b>87298</b>
<b>Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg)</b>		<b>Octaval S.à r.l.</b> .....	<b>87307</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>87306</b>	<b>Orsa 2006 S.A.</b> .....	<b>87266</b>
<b>Bolton Group International S.A.</b> .....	<b>87305</b>	<b>Pacato S.A.</b> .....	<b>87309</b>
<b>CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>87307</b>	<b>Palam S.A.</b> .....	<b>87267</b>
<b>Casa Trust S.A.</b> .....	<b>87308</b>	<b>Port-Blanc Invest S.A.</b> .....	<b>87309</b>
<b>Causeway Series Fund Sicav</b> .....	<b>87269</b>	<b>Princeberg S.A.</b> .....	<b>87310</b>
<b>Columbia Sportswear Luxembourg Hol-</b>		<b>Raphael Invest S.A.</b> .....	<b>87299</b>
<b>dings</b> .....	<b>87307</b>	<b>Schulz Bau S.à r.l.</b> .....	<b>87298</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Eighteen S.à r.l.</b> ..	<b>87298</b>	<b>Signam International S.A.</b> .....	<b>87267</b>
<b>ECM Real Estate Investments A.G.</b> .....	<b>87306</b>	<b>Société de Participations Antares S.A.</b> ...	<b>87299</b>
<b>Espace Liberty S.à.r.l.</b> .....	<b>87310</b>	<b>Thoroughbred Finance &amp; Development</b>	
<b>Fivecom S.A.</b> .....	<b>87312</b>	<b>.....</b> .....	<b>87304</b>
<b>Green Cove Capital Management S.à r.l.</b>		<b>Trefinance S.A.</b> .....	<b>87312</b>
<b>.....</b> .....	<b>87309</b>	<b>Verlico S.A.</b> .....	<b>87312</b>
<b>Hopus S.A.</b> .....	<b>87308</b>	<b>W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>87311</b>
<b>I.B.F., Informatique Bancaire et Financière</b>			
<b>S.A.</b> .....	<b>87266</b>		

**Orsa 2006 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 115.513.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le lundi 25 août 2008 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008087876/755/17.

---

**I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 30.538.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 11 août 2008 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008089310/17.

---

**Ambigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 94.500.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu lundi 11 août 2008 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/03/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008090712/1267/16.

---

**Palam S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.  
R.C.S. Luxembourg B 107.421.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 11 août 2008 à 10.00 heures au siège de la société à Bissen, 9, Rue des Forges avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2007;
2. présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2007
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux organes de la société;
5. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008090711/832/18.

---

**Signam International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 44.620.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 14 août 2008 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/03/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008090713/1267/16.

---

**Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 22.269.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 11 août 2008 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008090710/795/17.

---

**Jumi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 11.774.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mai 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008086457/1023/16.

**Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 33A avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, on Thursday July 31, 2008 at 11:00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2008.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2008.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

VOTING

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

NOTES:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 28, 2008.

\* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of Luxembourg Investment Fund c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on July 28, 2008.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008087326/755/31.

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Die Aktionäre werden hiermit zur

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Donnerstag, den 31. Juli 2008, um 11.00 Uhr in Luxemburg, 33A Avenue J.F. Kennedy mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 30. April 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers im Zusammenhang mit der Ausführung Ihres Mandates während des Geschäftsjahres bis zum 30. April 2008.
5. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder.
6. Ernennung des Abschlussprüfers.
7. Diverse.

## STIMMRECHT

Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können ohne Quorum, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen vorgenommen werden.

## ERLÄUTERUNGEN

Inhaberaktionäre können an der Generalversammlung wie folgt teilnehmen:

\* Persönlich, indem sie ihre Aktien durch einen von der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg ausgestellten Sperrvermerk spätestens bis zum 28. Juli 2008 sperren lassen.

\* Durch ausgefüllte Vollmacht, welche ihnen zur Sperrung ihrer Aktien, wie oben beschrieben, zur Verfügung gestellt wird. Die Vollmacht und der Sperrvermerk müssen beim Luxembourg Selection Fund c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 28. Juli 2008 eingegangen sein.

Die so gesperrten Aktien werden bis zum Tage nach der Generalversammlung oder gegebenenfalls ihrer Vertagung zurück behalten.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008087327/755/32.

---

**Causeway Series Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.443.

---

 STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Causeway Capital Management LLC, having its registered office at 11111 Santa Monica Blvd, Suite 1500, Los Angeles, CA 90025, United States of America,

represented by Mr Hermann Beythan, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The proxy, signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting in his hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of a company which the prenamed party declares to organize:

**Art. 1. Denomination.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable under the name of "CAUSEWAY SERIES FUNDS SICAV" (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders as provided for by law.

If at any time the capital of the Company falls below two thirds of the minimum capital required by Luxembourg law, the board of directors (the "Board") must submit the question of dissolution of the Company to a general meeting of shareholders acting, without quorum requirements, by a simple majority decision of the Shares present or represented at such meeting.

If at any time the capital of the Company is less than one quarter of the minimum capital required by Luxembourg law, the Board must submit the question of dissolution of the Company to a general meeting of shareholders, acting without quorum requirements and a decision to dissolve the Company may be taken by the shareholders owning one quarter of the Shares represented at such meeting.

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in all assets permitted by the Law dated 13 February 2007 on specialised investment funds or any legislative replacements and amendment thereof (the "2007 Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2007 Law.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Share capital - Shares - Classes of shares.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in article 23 hereof.

The minimum capital of the Company of the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) must be reached within twelve months of the registration of the Company in Luxembourg as a specialised investment fund.

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and fractions of Shares at any time in accordance with article 24 hereof, based on the net asset value (the "Net Asset Value") per Share of the respective Sub-Fund (as defined below) determined in accordance with article 23 hereof, without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the restrictions imposed by law.

Such Shares may, as the Board shall determine, be of different classes (which may, as the Board shall determine, be denominated in different currencies) and the proceeds of the issue of each class of Shares shall be invested pursuant to article 3 hereof in securities or other assets permitted by law pursuant to the investment policy, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of Shares, each such class being referred to herein as a "Sub-Fund".

Within each class of Shares, Shares may be divided into several categories which may differ, inter alia, with respect to their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima or other specific features and which may be expressed in different currencies, as the Board may decide to issue (the "Class"). The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board. Within each Class, the Board may further decide to issue different series of Shares (a "Series"), namely for performance fee equalisation purposes.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall in the case of assets not denominated in US\$, be notionally converted into US\$ in accordance with article 25 hereof and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

Any references in these Articles of Incorporation to Sub-Funds shall, if appropriate, be construed as a reference to Classes and Series.

**Art. 6. Shares.** The Board may issue Shares in registered form only.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the Dealing Price (as defined in article 24 hereof), receive title to the Shares purchased by him and will, if specifically requested, without undue delay, obtain delivery of share certificates.

Payments of dividends will be made to shareholders at their mandated addresses in the register of shareholders.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and Class of Shares held by him. Every transfer of a Share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company.

Transfer of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of Shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a Share fraction, such fraction (up to a number of decimal places as may be decided by the Board) shall be entered into the register of shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend. In the case of Shares dealt through a clearing system, only full Shares will be issued.

**Art. 7. Restrictions on shareholding.** The Board shall have power to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it, in its discretion, may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity, determined in the sole discretion of the Board as being not entitled to subscribe for or hold Shares in the Company or, as the case may be, in a specific Sub-Fund or Class of Shares, (i) if in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company, (ii) if it may result in a breach of the 2007 Law or any other applicable law or requirement of any country or governmental authority, (iii) if as a result thereof the Company may become exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not have otherwise incurred or (iv) if such person would not comply with the eligibility criteria of a given Class of Shares (each individually, a "Prohibited Person").

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by (i) non "Informed Investors", in the sense of article 2 of the 2007 Law and as defined in the Prospectus or by (ii) any "U.S. Person", as defined hereafter or by (iii) any person willing to subscribe for or to buy on the secondary market or holding Shares of Classes reserved to institutional investors who does not qualify as an institutional investor or by (iv) a Prohibited Person. For such purposes, the Company may:

(a) decline to issue any Share where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company,

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not the beneficial ownership of Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company, and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

(1) the Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the "Redemption Notice") upon the shareholder appearing in the register of shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address appearing in the register of shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption

Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) in relation with the Shares specified in the Redemption Notice;

(2) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed shall be determined in accordance with article 21 hereof (hereinafter referred to as the "Redemption Price");

(3) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the Reference Currency (as defined in the prospectus of the Company (the "Prospectus")) of the relevant Sub-Fund and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates in relation with the Shares specified in such notice. Upon deposit of the monies corresponding to the Redemption Price as aforesaid no person specified in such Redemption Notice shall have any further interest or claim in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without any interest being due) from such bank as aforesaid;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "U.S. Person" shall mean U.S. persons (as defined under United States federal securities, commodities and tax laws) or persons who are resident in the United States at the time the Shares are offered or sold.

**Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders regardless of the class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 9. General meetings.** The annual general meeting of shareholders of the Company is held at 10:00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of June in every year. If such day is not a Business Day (as defined in the Prospectus), the general meeting takes place on the following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the discretion of the Board, exceptional circumstances so require.

An extraordinary general meeting must be held if shareholders representing 10% of the capital of the Company so request by a written application indicating the agenda.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective convening notices of such meetings.

Special meetings of the holders of Shares of any one Sub-Fund or of several Sub-Funds may be convened by the Board to decide on any matters relating to such Sub-Funds and/or to a variation of their rights.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers expressed in the English language.

Any ballot paper shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper shall be received by the Company no later than on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper shall be deemed to have been received:

- if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

**Art. 10. Quorum and votes.** Unless otherwise provided herein, the notice, quorum and majority requirements provided for by law shall govern the convening for and conduct of the general meetings of shareholders.

As long as the Share capital is divided into different Sub-Funds, the rights attached to the Shares relating to any Sub-Fund (unless otherwise provided by the terms of issue relating to the Shares of that particular Sub-Fund) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares relating to that Sub-Fund by a majority of two thirds of the votes cast. To every such separate meeting the provisions of these Articles of Incorporation relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be the shareholders of Shares relating to the Sub-Fund in question present in person or by proxy holding not less than one half of the issued Shares of that particular Sub-Fund (or, if at any adjourned Sub-Fund meeting a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Sub-Fund in question or his proxy shall be a quorum).

Each whole Share of whatever Sub-Fund, and regardless of the Net Asset Value per Share within the Sub-Fund, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise required herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board may determine such other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11. Convening notice.** Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a convening notice setting forth the agenda, in accordance with the provisions of Luxembourg law.

In addition, publications may be made in such other newspapers as the Board may decide in its discretion.

**Art. 12. Directors.** The Company shall be managed by a Board which shall be composed of not less than three persons. Members of the Board need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 13. Proceedings of directors.** The Board shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairperson shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but failing a chairperson or in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairperson pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The internal regulation of the Company may provide that the directors participating in a Board meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairperson of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a circular resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

**Art. 14. Minutes of board meetings.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairperson, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 15. Determination of investment objectives and policies of the company and its sub-funds.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Sub-Fund and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions set forth in the Prospectus by the Board and in compliance with the 2007 Law and the applicable regulations.

**Art. 16. Directors' interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next following meeting of shareholders.

The preceding provisions do not apply if the decisions of the Board concern the current operations of the Company entered into under normal conditions.

**Art. 17. Confidentiality.** The members of the Board as well as any other person attending the meetings of the Board, must not divulge, even after termination of their position, the information they possess on the Company and the divulgence of which could cause harm to the interests of the Company, except in cases in which such a divulgence is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to the Company or if it is in the public interest.

**Art. 18. Indemnity.** The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against liabilities incurred and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Administration.** The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 20. Auditor.** The general meeting of shareholders shall appoint a réviseur d'entreprises agréé who shall carry out the duties prescribed by article 55 of the 2007 Law.

**Art. 21. Redemption and conversion of shares.** As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own Shares at any time as further described in the Prospectus (a "Dealing Day") within the sole limitations set forth by law, these Articles of Incorporation and in the Prospectus.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company provided that:

(i) the Company may, if the compliance with such request would result in a holding of Shares in the Company or the relevant Sub-Fund of an aggregate amount or number of Shares which is less than the minimal holding as the Board may determine from time to time, redeem all the remaining Shares held by such shareholder; and

(ii) the Company, having regard to the fair and equal treatment of shareholders, upon receiving requests to redeem Shares amounting to 10% or more of the Net Asset Value or of the total number of Shares then in issue in any Sub-Fund shall not be bound to redeem on any Dealing Day more than 10% of the Net Asset Value or of the number of Shares relating to any Sub-Fund then in issue. If the Company receives requests on any Dealing Day for redemption of a greater value or of a greater number of Shares, it may declare that such redemptions are deferred until the next following Dealing Day. On such Dealing Day such requests for redemption will be complied with in priority to later requests.

Payment of redemption proceeds may be delayed in case of foreign exchange or similar restrictions, for compliance with applicable anti-money laundering laws or policies, or in case of any circumstances beyond the Company's control

which make it impossible or impractical to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption proceeds are to be paid.

For the purpose of the above provisions, conversions are considered as redemptions.

Whenever the Company shall redeem Shares, the price at which such Shares shall be redeemed by the Company shall be based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class (as determined in accordance with the provisions of article 23 hereof) less any applicable dilution levy (as further described under article 24 hereof), redemption charge or fees, as may be decided by the Board from time to time and described in the then current Prospectus (the "Redemption Price") provided a written and irrevocable redemption request has been duly received on the relevant Dealing Day by the relevant redemption deadline as provided for in the relevant supplement to the Prospectus.

The Company's administration agent will cause payment or settlement to be effected normally within the period of time after the relevant Dealing Day as specified in the Prospectus for such Sub-Fund. The Company reserves the right to delay payment in case of foreign exchange or similar restrictions, or in case of any circumstances beyond the Company's control which make it impossible or impractical to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption proceeds are to be paid.

At the request of a shareholder, the Company shall, subject to a special report from the Company's auditor (the costs thereof to be borne by such shareholder) have the right to satisfy payment of the Redemption Price by allocating to such shareholder assets from the Sub-Fund equal in value to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of such assets shall be determined on a fair and reasonable basis with due regard to all applicable laws and regulations and will take into account the interests of the remaining shareholders.

Unless otherwise stated in the Prospectus, any shareholder may request conversion relating to any Sub-Fund into Shares relating to any other Sub-Funds, based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the Prospectus provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the Prospectus.

In the event that, for any reason, the value of the total net assets of any individual Sub-Fund, declines to, or fails to reach, an amount determined by the Board to be the minimum appropriate level for the relevant Sub-Fund, or in the event that the Board deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Sub-Fund, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Company may, after giving notice to the shareholders concerned, redeem all (but not some) of the Shares of that Sub-Fund provided in such notice at the Net Asset Value reflecting the realisation and associated costs on closing of the relevant Sub-Fund, but without any redemption charge, or after giving one calendar month's prior notice to the shareholders concerned, merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another undertaking for collective investment ("UCI"). In case a decision to merge is made, a written notice of such a merger will be dispatched by mail to the shareholders at their registered address in the share register, prior to the effective date of the merger and the written notice will indicate the reasons for, and the procedures of the merger operations and will contain information in relation to the new sub-fund. Such written notice will be sent at least one calendar month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, without redemption charge, before the operation involving contribution into the new Sub-Fund becomes effective.

In the event that the Net Asset Value of the Company is less than an amount deemed appropriate by the Board as specified in the Prospectus or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the Company, or if the Board deems it to be in the best interests of the shareholders, the Board may, by giving notice to all holders of Shares, redeem on the next Dealing Day following the expiry of such notice period all (but not some) of the Shares not previously redeemed, at the Net Asset Value which shall reflect the realisation and associated costs but with no redemption charge.

In the case of a merger with a fonds commun de placement or a foreign UCI, the decision will be binding only on those shareholders having consented thereto.

Termination of a Sub-Fund with compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Sub-Fund of the Company or with another UCI, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon a decision of the shareholders holding Shares relating to a Sub-Fund to be terminated or merged, at a duly convened meeting relating to such Sub-Fund which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the Shares present or represented.

A merger so decided by the shareholders of the affected Sub-Fund will be binding on the holders of Shares of such Sub-Fund upon one calendar month prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their Shares without redemption costs being charged to them.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a Sub-Fund will be kept by the custodian for a period of 6 months and thereafter will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

**Art. 22. Valuation and suspension of valuation.** The Net Asset Value of Shares issued by the Company shall be determined with respect to the Shares relating to each Sub-Fund or Class by the Company from time to time, but in no instance

less than once monthly, as the Board may decide (every such day or time for determination thereof being a "Valuation Day").

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board, makes the determination of the Net Asset Value of a Sub-Fund in the Reference Currency either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders of the Company, the Net Asset Value and the Dealing Price and Redemption Price may temporarily be determined in such other currency as the Board may determine.

The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value per Share relating to any Sub-Fund and hence, the issue, redemption and conversion of Shares relating to any Sub-Fund:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of a Sub-Fund or the relevant Class of Shares are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or the valuation of assets of a Sub-Fund or the relevant Class of Shares would be impracticable;

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of a Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange in respect of the assets of a Sub-Fund or the relevant Class;

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of a Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Company, be effected at normal rates of exchange;

(e) during any period when the net asset value per share of a UCI in which a Sub-Fund has substantially invested is suspended; and

(f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

The Company may also suspend the issue of Shares relating to any Sub-Fund if the total of the net assets represented by such Shares is reduced to less than an amount deemed appropriate by the Board as specified in the Prospectus or equivalent amount in other currencies as appropriate and would not exceed such a sum by virtue of a new subscription.

**Art. 23. Determination of net asset value.** The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency, as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Day by dividing the net assets corresponding to the relevant Sub-Fund, being the value of the assets of the Company corresponding to such Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund, by the number of outstanding Shares of the relevant Sub-Fund.

The Net Asset Value of each Sub-Fund is determined by aggregating the value of securities and other permitted assets of the Company allocated to that Sub-Fund and by deducting the liabilities of the Company allocated to that Sub-Fund.

For this purpose:

(a) the assets of the Company shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the price of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, shares or units of UCIs and any other investments and securities belonging to the Company;

(iv) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company; the Company may however adjust the valuation to check fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

(b) the liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due, including accrued interest and accrued fees;

(ii) the fees payable to any investment adviser or manager;

(iii) the pro-rata estimated amount of the performance fee payable to any investment adviser or manager, if not yet due;

(iv) any transaction, broker or similar costs incurred in connection with the investments of the Company;

(v) all other known liabilities, due or not yet due and the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(vi) an appropriate amount set aside for taxes as at the date of the valuation and any other provisions or reserves authorised and approved by the Board;

(vii) and any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Company may take into account all administrative and other expenses with a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

The above mentioned rules shall apply, mutatis mutandis, to Classes.

(c) Securities with remaining maturities of 60 days or less will be valued by the amortized cost method, which involves valuing a security at its cost on the date of purchase and thereafter (absent unusual circumstances) assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuations in general market rates of interest on the value of the instrument.

Securities, including Exchange Traded Funds, American Depositary Receipts, European Depositary Receipts, or Global Depositary Receipts, that are traded on stock exchanges (except NASDAQ) are valued at the last sale price (regular way) on the exchange on which such securities are traded, as of the close of regular trading on the day the securities are being valued or, lacking any sales, at the last available bid price for long positions, and at the last available ask price for short positions. For securities traded on NASDAQ, the NASDAQ Official Closing Price will be used. Unlisted securities for which market quotations are readily available are valued at the most recently quoted bid price. In cases where securities are traded on more than one exchange, the securities are valued on the exchange designated by or under the authority of the Board as the primary market.

Long positions in securities traded in the over-the-counter ("OTC") market are valued at the last sale price or, lacking any sales, at the last available bid price in the OTC market prior to the time of valuation. Short positions in securities traded in the OTC market are valued at the last available ask price in the OTC market prior to the time of valuation. Securities that are traded both in the OTC market and on a stock exchange are valued according to the broadest and most representative market.

When the Company writes an option, the amount of the premium received is recorded on the books of the Company as an asset and an equivalent liability. The amount of the liability is subsequently valued to reflect the current market value of the option written, based upon the last sale price in the case of exchange-traded options or, in the case of options traded in the OTC market, the last ask price. Options purchased by the Company are valued at their last sale price in the case of exchange-traded options or, in the case of options traded in the OTC market, the last bid price.

Other investments, including financial futures contracts and related options, are stated at market value.

Securities and assets for which market quotations are not readily available or are not believed to be reliable by the Company are valued at fair value as determined in good faith by the Company.

Units or shares of open-ended UCIs will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Company on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

The Company may, in its discretion, permit some other method of valuation to be used if it believes that such other method provides a valuation which more accurately reflects the fair value of any asset of the Company.

The consolidated accounts of the Company for the purpose of its financial reports shall be expressed in US\$.

**Art. 24. Subscription price.** Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold shall be based on the applicable Net Asset Value per Share of the relevant Class plus a subscription charge of up to 5% of the applicable Net Asset Value per Share (the "Dealing Price"). The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board as specified in the Prospectus.

Upon review of the daily net subscription, conversion or redemption inflows/outflows, the Board may, at its sole discretion, impose a dilution levy in the following circumstances: for Shares redeemed from a Sub-Fund on a particular Dealing Day, where the net redemptions of Shares of the Sub-Fund exceed 5% in value of the issued Shares of that Sub-Fund; and for Shares purchased from a Sub-Fund on a particular Dealing Day, where the net purchases of Shares of the Sub-Fund exceed 5% in value of the issued Shares of that Sub-Fund.

The dilution levy may also be charged in any other case where the Board is of the opinion that the interests of shareholders require imposition of a dilution levy.

If charged, the results of the dilution levy will be retained by the relevant Sub-Fund and become part of the relevant Sub-Fund, by way of being embedded in the adjustment of that day's published Net Asset Value price, which will include the dilution charge.

The dilution levy in favour of the relevant Sub-Fund, which shall not exceed 1.5% of the applicable Net Asset Value of the Shares purchased or redeemed, may be charged if the Board, in its opinion, considers that the existing shareholders (in case of subscriptions) or remaining shareholders (in case of redemptions) might otherwise be materially adversely affected. In order to ensure equal treatment of shareholders, the same rate of the dilution levy (if any) will be applied to all the investors subscribing for or redeeming (as appropriate) Shares in the relevant Sub-Fund on the same Dealing Day.

The Dealing Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, in particular with respect to a special audit report from the auditors of the Company confirming the value of any assets contributed in kind (the costs thereof to be borne by the subscribing shareholder), be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the relevant Sub-Fund.

The Board reserves the right to postpone applications for Shares to a later Dealing Day if it is in the best interest of existing shareholders. Subscriptions are handled on a first come, first served basis. In this event, an investor may withdraw his application for subscription.

**Art. 25. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in US\$ or in respect of any Sub-Fund or Class, in their reference currency. Where there shall be different Sub-Funds or Classes as provided for in article 5 hereof, and if the accounts within such Sub-Funds or Classes are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into US\$ and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company.

The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to shareholders 8 days prior to each annual general meeting and made available not less than 15 days prior to each annual general meeting.

**Art. 26. Distribution of income.** The general meeting of shareholders of each Sub-Fund shall, upon the proposal of the Board in respect of each Sub-Fund, subject to any interim dividends having been declared or paid, determine how the annual net investment income shall be disposed of in respect of the relevant Sub-Fund.

Dividends may, in respect of any Sub-Fund, include an allocation from a dividend equalisation account which may be maintained in respect of any such Sub-Fund and which, in such event, will, in respect of such Fund, be credited upon issue of Shares to such dividend equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account maintained in respect of such Sub-Fund.

Interim dividends may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares of any Sub-Fund out of the income attributable to the Sub-Fund of assets relating to such Sub-Fund upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the Reference Currency in which the relevant Sub-Fund or Class is expressed or in such other currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

**Art. 27. Distribution upon liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares relating to each Sub-Fund in proportion of their holding of Shares in such Sub-Fund.

Moneys available for distribution to shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg pursuant to article 50 of the 2007 Law, where during 30 years they will be held at the disposal of the shareholders entitled thereto.

**Art. 28. Amendment of articles of incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 29. General.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law.

*Initial capital - Subscription and payment*

The initial capital is fixed at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-) divided into six thousand (6,000) shares of no par value subscribed and paid up as follows:

Shareholder	Subscribed and paid up capital (USD)	Number and class of shares
Causeway Capital Management LLC . . . . .	30,000.-	3,000 shares in the Sub-Fund Causeway Global Value Commingled Fund (as further described in the Prospectus)
Causeway Capital Management LLC . . . . .	30,000.-	3,000 shares

		in the Sub-Fund Causeway Emerging Markets Commingled Fund (as further described in the Prospectus)
Total . . . . .	60,000.-	6,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) have been observed.

*Transitory provisions*

The first accounting year of the Company shall begin at the date of its incorporation and shall end on 31 December 2008. The first annual general meeting of shareholders shall be held in the year 2009.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever of the Company as a result of its formation will be paid by the investment adviser. The costs and fees of the present deed are estimated at EUR 8,000.-.

*Extraordinary general meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1 The number of directors is set at three (3) and the following persons are appointed as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2009:

(i) Jean Pierre Gomez, Senior Consultant, Carne Global Financial Services, born on 23 October 1964, in Marseille, France, with professional address at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

(ii) Paul Guillaume, Consultant, Carne Global Financial Services, born on 10 February 1959, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

(iii) Turner Swan, Secretary and General Counsel of Causeway Capital Management LLC, born on 16 December 1961, in Stuttgart, Germany, with professional address at 11111 Santa Monica Blvd., Suite 1500 Los Angeles, CA 90025, U.S.A.

2 PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 65477) are appointed as auditors of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2009.

3 The registered office of the Company is set at Aerogolf Center 1A, Hoehenhof L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Causeway Capital Management LLC, ayant son siège social au 11111 Santa Monica Blvd, Suite 1500, Los Angeles, CA 90025, United States of America,

représentée par Monsieur Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration. Ladite procuration, signée ne varietur par le bénéficiaire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité décrite ci-avant, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les "Statuts") d'une société que la partie pré-mentionnée ci-dessus déclare organiser.

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, sous la dénomination "CAUSEWAY SERIES FUNDS SICAV" (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires, conformément aux règles prévues par la loi.

Dans le cas où le capital de la Société descend en dessous des deux tiers du capital social minimum requis par la loi luxembourgeoise, le conseil d'administration (le "Conseil") doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires délibérant sans condition de quorum et décidant à la majorité simple des Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Dans le cas où le capital de la Société est inférieur à un quart du capital minimum requis par la loi luxembourgeoise, le Conseil doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires, délibérant sans conditions de quorum et la décision de dissoudre la Société peut être prise par les actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

**Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en avoirs autorisés par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, ou toute loi la remplaçant ou la modifiant (la "Loi de 2007"), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans toute la mesure permise par la Loi de 2007.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social - Actions - Classes d'actions.** Le capital social de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les "Actions") et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société d'un équivalent de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) doit être atteint dans les douze mois suivant l'agrément de la Société au Luxembourg en tant que fonds d'investissement spécialisé.

Le Conseil est autorisé à attribuer et à émettre, sans restriction, des Actions entièrement libérées et des fractions d'Actions, à tout moment, conformément à l'article 24 des présents Statuts, à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") par Action du Compartiment (tel que défini ci-après), déterminé conformément à l'article 23 des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisée ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions et de faire et recevoir des paiements pour de telles Actions, en restant toutefois dans les limites imposées par la loi.

Ces Actions peuvent, au choix du Conseil, être de classes différentes (lesquelles peuvent, au choix du Conseil, être libellées en des devises différentes) et le produit de l'émission de chaque classe d'actions sera investi, conformément à l'article 3 des présents Statuts, en titres ou autres actifs permis par la loi et conformément à la politique d'investissement déterminée à tout moment par le Conseil pour chaque classe d'Action, chacune de ces classes étant définies dans les présents Statuts comme un "Compartiment".

Dans chaque classe d'Actions, les Actions peuvent être divisées en plusieurs catégories qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon que le Conseil décide d'émettre (une "Classe"). Le Conseil peut décider si et à partir de quand des actions de ces Classes seront offertes, ces actions devant être émises selon les conditions déterminées par le Conseil. Par ailleurs, dans chaque classe, le Conseil peut décider d'émettre de différentes séries d'Actions (les "Séries"), notamment pour les besoins de calcul de commission de performance.

Pour déterminer le capital social de la Société, les actifs nets correspondant à chacun des Compartiments seront, s'ils ne sont pas exprimés en US\$, convertis en US\$ conformément à l'article 25 des présents Statuts et le capital social sera égal au total des actifs nets de tous les Compartiments.

Toute référence dans ces Statuts à un Compartiment sera, si appropriée, interprétée comme faisant référence à des Classes et des Séries.

**Art. 6. Actions.** Le Conseil ne peut émettre des actions que sous forme nominative.

Les Actions ne seront émises qu'après l'acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, après l'acceptation de la souscription et la réception du Prix de Transaction (tel que définit dans l'article 24 des présents Statuts), aux Actions achetées par lui et recevra, si spécifiquement demandé, sans retard indu, livraison de certificats d'Actions.

Le paiement de dividendes se fera aux actionnaires à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la Classe des Actions détenues par lui. Tout transfert d'une Action sera inscrit dans le registre des actionnaires, sans frais, et la Société ne prendra aucun frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les Actions seront libres de toute restriction au droit de les transférer et de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'Actions Nominatives se fera au moyen d'une inscription, par la Société, du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, représentant ces Actions, avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes les communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse déterminée à tout moment par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à toute autre adresse que la Société pourra déterminer à tout moment.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction (jusqu'à un nombre de décimales décidées par le Conseil) sera inscrite au registre des actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende. Dans le cas d'Actions échangées au moyen d'un système de règlement, seuls seront émis des certificats attestant un nombre entier d'actions.

**Art. 7. Restrictions en matière d'actionariat.** Le Conseil aura le pouvoir d'édicter des restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'Actions) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour compte de toute personne, entreprise ou société, déterminée à la seule discrétion du Conseil comme n'étant pas autorisée à souscrire ou à détenir des Actions de la Société ou, comme tel peut être le cas, dans un Compartiment spécifique ou Classe d'Actions, (i) si dans l'opinion du Conseil une telle détention pourrait être dommageable pour la Société, (ii) s'il en résulte une violation de la Loi de 2007 ou de toute loi applicable ou de toute exigence de tout pays ou autorités gouvernementale, (iii) si de ce fait la Société est exposée à des désavantages de nature fiscale, légale, financière auxquels la Société n'aurait pas été exposé autrement ou (iv) si une telle personne ne correspond pas aux critères d'éligibilité d'une Classe d'Actions déterminée (chacune individuellement, une "Personne Interdite").

La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société, et sans limitation par (i) tout investisseur n'étant pas un "investisseur averti" au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 et tel que défini au Prospectus ou par (ii) toute "Personne des États-Unis d'Amérique", tel que défini ci-après ou par (iii) toute personne voulant souscrire à ou acheter sur un marché secondaire ou détenir des Actions de Classes réservées aux investisseurs institutionnels qui n'est pas un investisseur institutionnel ou par (iv) une Personne Interdite. A cet effet, la Société peut:

(a) refuser d'émettre des Actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne déchue du droit d'être actionnaire de la Société, conformément à cet article, est, soit seule, soit avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'actionnaire apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où ce Prix de Rachat (tel que définit ci-dessous) sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse inscrite dans le registre des actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les Actions qu'il détenait auparavant seront annulées. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats (s'il en a été émis) en relation avec les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat.

(2) le prix auquel les Actions spécifiées dans un Avis de Rachat seront rachetées sera déterminé conformément à l'article 21 des présents Statuts (ci-après le "Prix de Rachat").

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la Devise de Référence, telle que définit dans le prospectus de la Société (le "Prospectus") du Compartiment concerné et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'Actions y relatif à été émis, contre remise du ou des certificats d'actions, en relation avec les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions ou l'une d'entre elles mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) étant dû par la banque tel que dit précédemment;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la vraie détention d'une Action était autre qu'il n'y paraissait à la Société à la date de tout Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsque utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personne des États-Unis d'Amérique" (tel que défini dans les lois fédérales américaines relatives aux titres, matières premières ou lois fiscales), ou personnes qui résident aux États-Unis au moment où les Actions sont émises ou vendues.

**Art. 8. Pouvoir de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, peu importe la classe d'Action qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblées générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation à l'assemblée, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable (tel que défini dans le Prospectus), l'assemblée générale se tiendra le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger à la discrétion du Conseil, si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Une assemblée générale extraordinaire doit être tenue si les actionnaires représentant 10% du capital de la Société le requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés par le Conseil dans les avis de convocation y relatifs.

Des assemblées extraordinaires d'actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) peuvent être convoquées par le Conseil pour décider des questions relatives à de tels Compartiments et/ou à un changement de leur droit.

Les actionnaires qui participent aux assemblées par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont à considérer comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée et les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Les actionnaires sont autorisés de voter par formulaires rédigés en langue anglaise.

Les formulaires doivent être délivrés en mains propres avec l'accusé de réception, par une lettre recommandée, par un service de courrier spécial utilisant une entreprise de livraison de courrier reconnue au niveau international au siège social de la Société ou par télécopie au numéro de télécopie du siège social de la Société.

Les formulaires qui ne comportent pas les mentions ou indications suivantes sont à considérer comme nuls et ne peuvent pas être pris en compte pour le calcul du quorum:

- la dénomination et le siège social de l'actionnaire concerné;
- le nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et si applicable, le nombre d'actions de chaque classe détenues par l'actionnaire en question dans le capital social de la Société;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale;
- l'indication par l'actionnaire concerné, par rapport à chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions avec lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- le nom, le titre et la signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Les formulaires doivent être reçus par la Société au plus tard le Jour Ouvrable au Luxembourg immédiatement précédant le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Les formulaires reçus par la Société après ledit délai ne seront pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Pour les besoins de cet article, par "jour ouvrable au Luxembourg" on entend un jour pendant lequel les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg.

Le formulaire est considéré comme reçu:

- s'il est délivré en mains propres avec accusé de réception, par une lettre recommandée ou par un service de courrier spécial utilisant une entreprise de livraison de courrier reconnue au niveau international; au moment de la livraison; ou

- s'il est délivré par télécopie, à l'heure enregistrée sur l'accusé de transmission ensemble avec le numéro de l'appareil télécopie recevant le formulaire.

**Art. 10. Quorum et vote.** Sauf stipulation contraire dans ces Statuts, l'avis, le quorum et les critères de majorité sont énoncés par la loi qui doit gouverner la convocation et la conduite générale des assemblées générales d'actionnaires.

Tant que le capital social est divisé entre différents Compartiments, les droits attachés aux Actions relatives à un Compartiment (sauf si stipulé autrement par les termes d'émission relatifs aux Actions de ce Compartiment en particulier) peuvent, que la Société soit en liquidation ou pas, être changés par une résolution passée lors d'une assemblée générale distincte d'actionnaires relative au Compartiment par une majorité des deux tiers des voix. Pour chaque assemblée générale distincte les dispositions de ces Statuts relatives aux assemblées générales vont être applicable mutatis mutandis, de telle manière que le quorum minimum nécessaire à chaque assemblée générale distincte sera les actionnaires du Compartiment en question, présents ou représentés détenant pas moins de la moitié des Actions émises dans ce Compartiment (ou bien, si l'assemblée du Compartiment est ajournée, le quorum tel que définit ci-dessus n'ayant pas été atteint, une personne présente ou dûment représentée détenant des Actions du Compartiment en question remplira la condition de quorum).

Chaque Action entière, quel que soit le Compartiment auquel elle appartient, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans ledit Compartiment, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment autorisés.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés prenant part au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Avis de convocation.** Les actionnaires doivent être convoqués par le Conseil par avis de convocation énonçant l'ordre du jour, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Des publications complémentaires peuvent être faites dans tels autres quotidiens que le Conseil décidera discrétionnairement.

**Art. 12. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13. Délibération des administrateurs.** Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant au cas où aucun président n'a été désigné ou en son absence, l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil désignera à la majorité des actionnaires ou administrateurs présents à la réunion en question une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou électronique un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil peut également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou électronique.

Le règlement intérieur de la Société peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques

garantissant une participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil devra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente (ceci peut être par téléphone ou visio conférence) ou représentée lors d'une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire en termes identiques, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs.

Le Conseil pourra nommer à tout moment des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être des administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que ces Statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être des administrateurs, agissant sous la supervision du Conseil. Le Conseil peut également faire délégation de certains des ses pouvoirs de décision et de pouvoir d'appréciation à des comités qui comprendront la ou les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il pense convenir, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités soit des membres du Conseil de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, ses décisions et son pouvoir d'appréciation à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'administrateurs de la Société.

**Art. 14. Procès-verbal des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par l'administrateur qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

**Art. 15. Détermination des politiques et des objectifs d'investissement de la société et de ses compartiments.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil devrait, sans limiter la portée générale de ce qui précède, avoir le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement pour les investissements relatifs à chaque compartiment et le portefeuille y relatif, basé sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement prévues dans le prospectus par le Conseil et conformément à la Loi de 2007 et les réglementations applicables.

**Art. 16. Intérêt des administrateurs.** Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou firme. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne sont pas applicables si les décisions de Conseil concernent les opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 17. Confidentialité.** Les membres du Conseil ainsi que toute autre personne participant à la réunion de Conseil sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable à la Société ou dans l'intérêt public.

**Art. 18. Indemnité.** La Société indemnifiera tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des responsabilités encourues et dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il est ou aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société

ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé. Une telle personne devra être indemnisée de cette manière, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 19. Engagement de la société.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature isolée de tout administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

**Art. 20. Réviseur d'entreprises.** L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par l'article 55 de la Loi de 2007.

**Art. 21. Rachat et conversion.** Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment comme décrit dans le Prospectus (le "Jour de Transaction"), le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi, ces Statuts ou dans le Prospectus.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu que:

(i) La Société peut, si l'exécution d'une telle demande résulterait dans la détention d'Actions de la Société ou d'un Compartiment pour un montant total ou un nombre d'Actions qui est inférieur à la détention minimale que le Conseil peut déterminer à tout moment, racheter toutes les Actions restantes détenues par un tel actionnaire; et

(ii) La Société ayant égard sur le traitement égalitaire et loyal de chaque actionnaire lors de la réception de demandes de rachat s'élevant à 10% ou plus de la Valeur Nette d'Inventaire ou du nombre total des actions alors émises d'un Compartiment, n'est pas tenue de racheter lors d'un Jour de Transaction plus de 10% de la Valeur Nette d'Inventaire ou du nombre d'actions alors émises pour un Compartiment déterminé. Si la Société reçoit des demandes de rachat lors d'un Jour de Transaction pour rachat d'une valeur plus élevée ou d'un plus grand nombre d'Actions, elle pourra déclarer que de tels rachats sont reportés jusqu'au Jour de Transaction suivant ce Jour de Transaction où ces demandes de rachat seront traitées en priorité sur les demandes reçues par la suite.

Le paiement des produits du rachat peut être reporté en cas de restrictions de change ou restrictions similaires, pour les besoins des lois et règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment, ou en cas de circonstances échappant au contrôle de la Société qui rendent impossible ou impraticable le transfert des fruits du rachat dans le pays où ils doivent être payés.

En conformité avec les dispositions ci-dessus, les conversions sont considérées comme des rachats.

Quand la Société rachètera des Actions, le prix auquel ces Actions seront rachetées par la Société sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée (tel que déterminé en conformité avec les provisions de l'article 23 des ces Statuts) moins tout prélèvement de dilution (comme décrit à l'article 24 des ces Statuts), commission de rachat ou frais applicables, tel qu'il peut être décidé par le Conseil à tout moment et décrit dans le Prospectus en vigueur (le "Prix de Rachat"), à condition qu'une demande de rachat écrite et irrévocable ait été dûment reçue au Jour de Transaction déterminé pour le délai de rachat déterminé indiqué dans la partie concernée du Prospectus.

L'Agent d'administration de la Société effectuera le paiement et les règlements à effectuer dans une période de temps après le Jour de Transaction tel que décrit dans le Prospectus pour un tel Compartiment. La Société se réserve le droit de retarder le paiement dans le cas de restrictions d'échange avec l'étranger ou un cas similaire, ou dans le cas de circonstances au-delà du contrôle de la Société qui rend impossible ou impraticable le transfert des sommes de rachat vers le pays où ces sommes doivent être payées.

A la demande d'un actionnaire, la Société aura, sous condition d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société (les frais de ceci étant supportés par l'actionnaire demandeur) le droit de satisfaire le paiement du Prix de Rachat en allouant à l'actionnaire des actifs du Compartiment égal à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type de tels actifs devra être déterminé sur une base honnête et raisonnable en conformité à toutes les lois et règlements applicables et en tenant compte des intérêts des actionnaires restants.

Sauf disposition contraire dans le Prospectus en vigueur, tout actionnaire peut demander la conversion relative à un Compartiment dans des Actions relatives à un autre Compartiment conformément à une formule de conversion telle que fixée à tout moment par le Conseil et figurant dans le Prospectus, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le Prospectus.

Dans le cas où, pour n'importe quelle raison, la valeur totale des actifs nets d'un Compartiment, n'atteint pas ou n'arrive pas à atteindre, un montant déterminé par le Conseil comme étant le montant minimum approprié pour le Compartiment concerné, ou dans le cas où le Conseil le juge approprié à cause des changements économiques ou politiques affectant le Compartiment, ou parce qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires concernés, la Société peut, après en avoir notifié les actionnaires concernés, racheter toutes (mais pas seulement quelques) Actions du Compartiment, conformément à la notice par laquelle les actionnaires ont été notifiés, à la Valeur Nette d'Inventaire reflétant les frais de la réalisation et les frais associés du Compartiment concerné, mais sans frais de rachat, ou après en avoir notifié les actionnaires

concernés un mois en avance, peut fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif ("OPC"). Dans le cas où une décision de fusionner est prise, une notification écrite d'une telle fusion sera envoyée par lettre aux actionnaires à leur adresse inscrite au registre des actionnaires, avant la date effective de la fusion et la notification écrite indiquera les raisons pour, et les procédures de la fusion et contiendra les informations sur le nouveau Compartiment. Une telle notification écrite sera envoyée au moins un mois calendaire avant la date à laquelle la fusion deviendra effective pour permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans commission de rachat, avant que l'opération concernant la contribution dans le nouveau Compartiment ne devienne effective.

Dans l'hypothèse où la Valeur Nette d'Inventaire de la Société devenait inférieure à un montant jugé approprié par le Conseil comme indiqué dans le Prospectus, ou si le Conseil l'estimait approprié en raison de changements dans la situation économique ou politique affectant la Société, ou pour toute autre raison si le Conseil estimait qu'il en était de l'intérêt des actionnaires, le Conseil peut, au terme d'une notification écrite aux actionnaires, au Jour de Transaction qui suit l'expiration de la période du préavis racheter toutes les Actions (et non pas seulement quelques-unes) qui n'auront pas été rachetées auparavant, à la Valeur Nette d'Inventaire reflétant les frais de réalisation et les frais associés mais sans commission de rachat.

Dans le cas d'une fusion avec un fonds commun de placement ou un OPC étranger, la décision ne sera valable qu'envers les actionnaires l'ayant acceptée.

La clôture d'un Compartiment avec rachat obligatoire de toutes les Actions concernées ou sa fusion avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre OPC, dans tous les cas, pour des raisons autres que celles mentionnées dans le paragraphe précédent, ne peut être effectué que sur décision des actionnaires détenant les Actions relatives au Compartiment devant être fermé ou fusionné, lors d'une assemblée dûment convoquée relative à un tel Compartiment qui peut être tenue sans quorum et décide par la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Une fusion ainsi décidée par les actionnaires du Compartiment concerné engagera les actionnaires d'un tel Compartiment après un préavis d'un mois calendaire, période durant laquelle les actionnaires peuvent racheter les Actions sans frais de rachat.

Le produit de liquidation non réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation d'un Compartiment sera gardé par le dépositaire pour une période de 6 mois, après quoi, il sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg. S'il demeure non réclamé, il sera perdu après une période de 30 ans.

**Art. 22. Evaluation et suspension des évaluations.** La Valeur Nette d'Inventaire des Actions émises par la Société relatives à chaque Compartiment ou Classe de la Société sera déterminée, à tout moment, mais en aucun cas moins de une fois par mois, comme le Conseil peut le décider (le jour de cette détermination étant désigné comme un "Jour d'Évaluation").

Lors de l'existence d'un état des affaires qui, selon l'opinion du Conseil, détermine la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment dans la Devise de Référence que ce soit non praticable ou préjudiciable aux actionnaires de la Société, la Valeur Nette d'Inventaire, le Prix de Transaction et le prix de la souscription et de rachat peuvent être déterminés temporairement dans telle autre devise que le Conseil peut déterminer.

La Société pourra suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action relative à chaque compartiment d'où l'émission, le rachat et la conversion des Actions en relative à tout Compartiment:

(a) lors de toute période pendant laquelle tout marché ou bourse, qui est le principal marché ou bourse sur lequel une partie substantielle des investissements d'un Compartiment ou d'une Classe d'Action concernée est cotée ou échangée à ce moment, est fermé, autrement que pour les vacances ordinaires ou pendant lesquels les transactions y sont substantiellement réduites ou suspendues;

(b) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence, qui rend la disposition ou l'évaluation des actifs d'un Compartiment ou de la Classe d'Action concernée impraticable;

(c) durant toute période où les moyens de communication ou de calcul, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou les prix courants sur une bourse de valeurs l'égard des actifs d'un Compartiment ou de la Classe concernée, sont hors service;

(d) pendant toute période pendant laquelle la Société est dans l'impossibilité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements pour le rachat des Actions d'un Compartiment ou au cours de laquelle tout transfert de fonds impliqués dans la cession ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus lors du rachat d'Actions ne peut, de l'avis de la Société, être effectué à des taux de change normaux;

(e) pendant toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire par action d'un OPC dans lequel un Compartiment a investi de manière substantielle est suspendue; et

(f) en cas de la publication d'un avis de convocation à une assemblée générale des actionnaires en vue de la liquidation de la Société.

La Société peut aussi suspendre l'émission d'Actions relatives à tout Compartiment si le total des actifs nets représentés par ces Actions devenait inférieur un montant jugé approprié par le Conseil comme indiqué dans le Prospectus ou à un montant équivalent dans une autre devise appropriée et ne pourrait pas excéder une telle somme en vertu d'une nouvelle souscription.

**Art. 23. Détermination de la valeur nette d'inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera exprimée dans sa Devise de Référence, en un chiffre par Action et sera déterminée chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets du Compartiment concerné, correspondant à la valeur des actifs d'un tel Compartiment moins les engagements attribuables à ce Compartiment, par le nombre d'Actions en circulation du Compartiment concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est déterminée par le cumul des valeurs de titres et autres actifs autorisés de la Société attribués à ce Compartiment en déduisant les dettes de la Société imputables à ce Compartiment.

A cet effet:

(a) Les actifs de la Société seront censés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt, y compris les intérêts échus;

(ii) tous les effets et billets payables à vue et les montants échus (y compris le prix de la vente de titres livrés mais pas encore perçue);

(iii) tous les titres, actions, bonds, engagements, actions ou parts d'OPC et autres investissements et titres qui sont la propriété de la Société;

(iv) tous les frais de transaction, de courtier ou autres frais similaires supportés en relation avec les investissements de la Société;

(v) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure connue par la Société; la Société pourra toutefois ajuster l'évaluation en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques similaires que la négociation ex-dividendes ou ex-droits;

(vi) tous les intérêts échus produits par les titres détenus par la Société, sauf, toutefois, si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(vii) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(b) Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(i) tous les emprunts, factures et autres montants dus incluant les intérêts échus et les commissions échues;

(ii) les frais payables au conseiller en investissement ou gestionnaire;

(iii) le montant estimé au pro rata de la commission de performance payable au conseiller en investissement ou gestionnaire, si non encore échue;

(iv) tous frais de transaction, de courtage ou autres coûts similaires en relation avec les investissements de la Société;

(v) tous les autres engagements connus, échus ou non encore échus et tous les dividendes déclarés par la Société pour laquelle aucun coupon n'a été présenté et qui, pour cette raison, demeure impayé jusqu'au jour où ces dividendes reviennent à la Société par prescription;

(vi) une épargne appropriée pour impôts tel qu'à la date d'évaluation et autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par le Conseil; et

(vii) tous autres engagements de la Société envers des tiers, de quelque nature qu'ils soient.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période.

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en effectuant le calcul jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

Les règles ci-dessus seront appliquées, mutatis mutandis, aux Classes.

(c) Les valeurs mobilières ayant une maturité résiduelle inférieure ou égale à 60 jours seront évalués selon la méthode d'amortissement des coûts, ce qui implique une évaluation au coût d'acquisition à la date d'achat et par la suite (en l'absence de circonstances inhabituelles) dans l'hypothèse d'un amortissement constant jusqu'à échéance de toute remise ou de prime, indépendamment de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt généraux du marché sur la valeur de l'instrument.

Des valeurs mobilières, y compris les titres des "Exchange Traded Funds", certificats de dépôt américains, certificats de dépôt européens, certificats de dépôt global, qui sont négociés en bourse (à l'exception du NASDAQ) sont évalués au dernier prix de vente (en période normale) sur la bourse sur laquelle ces titres sont négociés, à compter de la clôture de la négociation ordinaire le jour où les titres sont évalués ou, à défaut de ventes, au dernier cours acheteur en positions longues, et au dernier prix de vente en positions courtes. Pour les titres négociés sur le NASDAQ, le Prix de Clôture Officiel du NASDAQ sera utilisé. Les titres non cotés pour lesquels les cotations de marché sont aisément disponibles sont évalués au cours de bourse acheteur le plus récent. Dans les cas où les titres sont négociés sur plus d'un marché, les titres sont évalués sur le marché désigné par ou sous l'autorité du Conseil comme étant le marché primaire.

Les positions longues sur des titres négociés sur des marchés de gré à gré ("Marchés OTC") sont évaluées au dernier prix de vente ou, à défaut de ventes, au dernier cours acheteur disponible dans le Marchés OTC avant la date d'évaluation. Les positions courtes sur des titres négociés sur des Marchés OTC sont évaluées au dernier cours vendeur disponible

dans le Marchés OTC avant la date d'évaluation. Les titres qui font l'objet d'échanges tant sur le Marché OTC que sur une bourse sont évalués en fonction du marché le plus large et le plus représentatif.

Lorsque la Société émet une option, le montant de la prime reçue est enregistré dans les livres de la Société comme un actif et un passif équivalent. Le montant du passif est ensuite évalué afin de refléter la valeur marchande actuelle de l'option émise, sur la base du dernier prix de vente dans le cas d'options négociées en bourse ou, dans le cas des options négociées sur le Marché OTC, le dernier cours vendeur. Les options souscrites par la Société sont évalués à leur dernier prix de vente dans le cas d'options négociées en bourse ou, dans le cas des options négociées sur le Marché OTC, le dernier cours acheteur.

Les autres placements, y compris les contrats financiers à terme et options connexes, sont comptabilisés à la valeur de marché.

Les titres et les actifs pour lesquels les cotations de marché ne sont pas aisément disponibles ou ne sont pas considérées comme fiables par la Société sont évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi par la Société.

Les parts ou actions d'OPC de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de tels actifs, le prix sera déterminé par la Société dans des conditions justes et équitables. Les parts ou actions d'OPC de type fermé seront évaluées à leur dernier cours de bourse.

La Société peut, à sa discrétion, permettre une autre méthode d'évaluation à utiliser si elle estime que cette autre méthode fournit une évaluation qui reflète plus fidèlement la juste valeur d'un actif de la Société.

Les comptes consolidés de la Société seront exprimés en US\$ pour les besoins de ses rapports financiers.

**Art. 24. Prix de souscription.** Chaque fois que la Société offre des Actions à la souscription, le prix par Action auquel telles Actions seront offertes et vendues sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable de la Classe d'Actions en question, plus les frais de souscription pouvant s'élever jusqu'à 5% de la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable (le "Prix de Transaction"). Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le Conseil tel que décrit dans le Prospectus.

Après examen quotidien des flux entrant et sortant de souscription, de conversion ou de rachat, le Conseil peut, à sa seule discrétion, imposer un prélèvement de dilution dans les cas suivants: pour les Actions rachetées dans un Compartiment un Jour de Transaction où les rachats nets des Actions du Compartiment dépassent 5% de la valeur des Actions émises par ce Compartiment; et pour les Actions achetées dans un Compartiment un Jour de Transaction où les achats nets d'Actions du Compartiment dépasser 5% de la valeur des Actions émises par ce Compartiment.

Le prélèvement de dilution peut également être mis en œuvre dans tout autre cas où le Conseil est d'avis que l'intérêt des actionnaires exige l'imposition d'un prélèvement de dilution.

Le prélèvement de dilution, s'il est mis en œuvre, sera retenu par le Compartiment concerné et y sera intégré par le biais de l'ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire publiée à cette date, qui comprendra la commission de dilution.

Le prélèvement de dilution en faveur du Compartiment concerné, qui ne doit en aucun cas dépasser 1,5% de la Valeur Nette d'Inventaire applicable des Actions achetées ou rachetées, peut être mis en œuvre si le Conseil, de son propre avis, estime que les actionnaires existants (en cas de souscriptions) ou les autres actionnaires (en cas des rachats) pourrait sinon en être défavorablement affectés. Afin de garantir l'égalité de traitement des actionnaires, le même taux de prélèvement de dilution (le cas échéant) sera appliqué à tous les investisseurs désirant souscrire ou racheter (selon le cas) des Actions dans le Compartiment concerné un même Jour de Transaction.

Le Prix de Transaction peut, sur approbation du Conseil et en observant toutes les lois applicables, en particulier au regard du rapport spécial des réviseurs d'entreprises de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature (les coûts d'un tel rapport seront supportés par l'actionnaire souscripteur), être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le Conseil et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement du Compartiment concerné.

Le Conseil se réserve le droit de reporter des demandes de souscriptions pour des Actions à un Jour de Transaction ultérieur si c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires existants. Les souscriptions sont traitées sur base de la première reçue, première traitée. Dans ce cas, un investisseur peut retirer sa demande de souscription.

**Art. 25. Année sociale.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en US\$, ou dans le cas de chaque Compartiment ou Classe, dans leur devise de référence. S'il y a différents Compartiments ou Classes tel que prévu dans l'article 5 de ces Statuts, et si les comptes de chaque Compartiment ou Classe sont tenus dans différentes devises, de tels comptes seront convertis en US\$ et ajoutés ensemble pour des raisons de détermination des comptes de la Société.

Les comptes annuels, incluant les bilans et les comptes de pertes et profits, les rapports des administrateurs, ainsi que l'avis de l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera envoyé aux actionnaires 8 jours avant chaque assemblée générale annuelle et rendus disponibles pas moins de 15 jours avant chaque assemblée générale annuelle.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Les assemblées générales des actionnaires de chaque Compartiment devront, par rapport à chaque Compartiment, sur proposition du Conseil sujet à des dividendes intermédiaires ayant été déclarés ou payés, déterminer comment le revenu annuel d'investissement net correspondant à chaque Compartiment sera employé.

Les dividendes peuvent, pour chaque Compartiment, comprendre une allocation d'un compte d'égalisation de dividendes qui peut être tenu pour chaque Compartiment et qui, dans un tel cas, va pour chaque Compartiment être crédité, lors de l'émission d'Actions à un tel compte d'égalisation de dividendes et lors du rachat d'Actions du montant attribuable à une telle Action sera débité d'un compte de revenus échus tenu pour chaque Compartiment.

Des dividendes intérimaires peuvent, à la discrétion du Conseil, être déclarés sous réserve des conditions prévues par la loi, et être payés pour toute Action du revenu attribuable à chacun des Compartiments respectivement, sur décision du Conseil.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la Devise de Référence dans laquelle le Compartiment ou la Classe est exprimé ou en toute autre devise désignée par le Conseil, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement. Les dividendes d'actions peuvent être déclarés.

**Art. 27. Répartition en cas de liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque Compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

Les sommes disponibles à la distribution aux actionnaires lors de la liquidation qui ne sont pas réclamées par les actionnaires seront déposées aux fins de la liquidation à la Caisse de Consignation à Luxembourg d'après l'article 50 de la loi de 2007, qui énonce que ces sommes seront tenues à disposition des actionnaires concernés pendant 30 ans.

**Art. 28. Modification des statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises.

**Art. 29. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la Loi de 2007.

#### *Capital initial - Souscription et paiement*

Le capital initial est fixé à soixante mille US dollars (USD 60.000.-) représenté par six mille (6.000) actions sans mention de valeur nominale, souscrites et libérées comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit et libéré (USD)	Nombre et classes d'actions
Causeway Capital Management LLC . . . . .	30.000.-	3.000 actions dans le Compartiment Causeway Global Value Commingled (Comme décrit plus en détail dans le Prospectus)
Causeway Capital Management LLC . . . . .	30.000.-	3.000 actions dans le Compartiment Causeway Emerging Markets Commingled Fund (Comme décrit plus en détail dans le Prospectus)
Total . . . . .	60.000.-	6.000

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ont été respectées.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale de la Société commencera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2008. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces de Société en raison de sa constitution seront pris en charge par le conseiller en investissement. Les frais des présentes sont estimés à environ EUR 8.000.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne sus-indiquée, représentant le capital entièrement souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les résolutions suivantes:

1 Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et les personnes suivantes ont été nommés comme administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2009:

(i) Jean Pierre Gomez, Senior Consultant, Carne Global Financial Services, né le 23 octobre 1964, à Marseille, France, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

(ii) Paul Guillaume, Consultant, Carne Global Financial Services, né le 10 février 1959, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

(iii) Turner Swan, Secretary and General Counsel, Causeway Capital Management LLC, né le 16 décembre 1961, à Stuttgart, Allemagne, ayant son domicile professionnel au 11111 Santa Monica Blvd., Suite 1500 Los Angeles, CA 90025, U.S.A..

2 PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires de 2009.

3 Le siège social est fixé au 1A, Aerogolf Center, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. Relation: LAC/2008/24782. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008078207/242/1204.

(080092015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**André Bustouristik Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.010.

Im Jahre zweitausendsieben, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Werner Andre, Busunternehmer, wohnhaft zu D-54689 Dasburg, 1a, Auf dem Knupp.

2. Günter Andre, Busunternehmer, wohnhaft zu D-54689 Dahlen, Hauptstrasse 50.

Die Komparenten sind durch Daniel Reding, expert-comptable, wohnhaft zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy vertreten,

auf Grund von zwei Vollmachten vom 10. April 2007,

welche nach ne varietur Zeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden,

alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ANDRE BUSTOURISTIK SARL, mit Sitz zu L-9420 Vianden, 10, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 102010, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff aus Bad-Mondorf am 25. Juni 2004, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1005 vom 8. Oktober 2004,

welche in einer Generalversammlung folgende Beschlüsse fassen:

*Erster Beschluß*

Sie beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Vianden nach Marnach zu verlegen.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Marnach.»

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-9764 Marnach, Centre Logistique et Commercial, Bureau numéro 14, 19, rue de Marbourg festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Ettelbrück.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: D. Reding, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1220. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007069737/218/39.

(070073861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Milestone Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.695.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Algemeen Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus on 5 October 2007, registered with the companies register under number 209645, and having its registered office at Dimosthenous 4, P.C. 1101, Nicosia, Cyprus, here represented by Maître Yves Lacroix, Lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Nicosia (Cyprus), on 22 May 2008;

2) Atammed Holding Limited, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands on 2 January 2008, registered with the companies register under number 1454240, and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Maître Yves Lacroix, Lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Geneva (Switzerland), on 21 May 2008;

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "Milestone Property Fund Management S.à r.l." (hereinafter the "Company"). Partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Milestone Property Fund S.C.A., SICAV-FIS, a société d'investissement à capital variable registered as a fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) organized as a société en commandite par actions, duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SIF"), and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the

board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at 12,500.- (twelve thousand five hundred) euros represented by 100 (one hundred) shares with a par value of 125 (one hundred and twenty five) euros each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partner(s), in proportion to the share in the capital represented by his/their shares.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 18.** As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year shall start on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up, the capital has been subscribed by the appearing parties as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1.- Algemeen Limited . . . . .	50
2.- Atammed Holding Limited . . . . .	50

The said parties, represented as stated here above, declare to subscribe for the 100 (one hundred) Shares and to have them fully paid up in cash for an amount of 12,500.- (twelve thousand and five hundred) euros.

Proof of such payments has been given to the undersigned Notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred (EUR 1,400).

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg.

2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

Mr Andrey Goltsblat, lawyer, born on 8 July 1962, in Zodino, Minsk (USSR), residing professionally at 12 Krasnopresnenskaya nab., Entrance 7, World Trade Center-II, Moscow, 123610 (Russia);

Mr Emmanuel Blouin, banker, born on 21 April 1972, in Paris (France), residing professionally at 75 Redcliffe Gardens, Flat 6, London SW10 9JJ (United Kingdom);

Mr Leonid Krongauz, companies director, born on 7 November 1964, in Moscow, (USSR), residing professionally at 3, First Khvostov Pereulok, apt. 9, Moscow (Russia).

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two managers.

The general meeting authorizes the board of managers of the Company to delegate the day to day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The original deed having been read to the appearing persons, known to the Notary by their name, first name, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the Notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin,

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Algemeen Limited, une société constituée selon le droit chypriote le 5 octobre 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 209645, et ayant son siège social à Dimosthenous 4, P.C. 1101, Nicosie, Chypre, représentée par Maître Yves Lacroix, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie (Chypre) le 22 mai 2008;

2) Atammed Holding Limited, une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques le 2 janvier 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 1454240, et ayant son siège social à Akara Bld., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Maître Yves Lacroix, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 21 mai 2008;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le Notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au Notaire soussigné de promulguer l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est créé par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination "Milestone Property Fund Management S.à r.l." (ci-après la "Société"). Les associés de la Société ne sont tenus des dettes de la Société qu'à concurrence de leur apport respectif au capital social.

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations dans "Milestone Property Fund S.C.A., SICAV-FIS", une société d'investissement à capital variable soumise au statut de fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) sous forme de société en commandite par actions dûment constituée et existant selon le droit luxembourgeois (le

"SIF"), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité du SIF, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes du SIF.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales, filiales et autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil de gérance. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par simple décision du conseil de gérance.

Si le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politiques ou militaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à 12.500,- (douze mille cinq cents) euros représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 125 (cent vingt-cinq) euros chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.

**Art. 7.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera au sein de la Société.

**Art. 8.** Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel associé que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Cependant, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants, aux descendants, ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Aucuns créanciers, aucuns cessionnaires, aucuns héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

### C. Direction

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui devra désigner parmi ses membres un président et pourra désigner un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un gérant, qui sera chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, ou de deux gérants, au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Les séances du conseil de gérance se tiennent au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les séances du conseil de gérance mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant pour assurer la présidence pro tempore, à la majorité des votants présents à cette séance.

Les gérants doivent être convoqués par écrit à toute séance du conseil de gérance avec un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures sur la date prévue pour la séance, sauf urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront indiquées sur l'avis. Il peut être renoncé à cet avis par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas nécessaire pour convoquer un conseil de gérance à une heure et en un lieu qui avaient été fixés par une résolution antérieure adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la séance du conseil de gérance ou pour approuver une résolution consignée par écrit et approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut intervenir à une séance du conseil de gérance par le biais d'un autre gérant qu'il nomme en qualité de mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une séance du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la séance de s'entendre les uns les autres. La participation à une séance par le biais de ces moyens équivaut une participation en personne.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance a voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire, les membres exprimant leur accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des circulaires constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans d'autres circonstances seront signés par le président ou par deux gérants ou encore par toute personne désignée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** La Société sera engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants n'encourent, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements qu'ils ont pris régulièrement au nom de la Société. En leur qualité de mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leurs mandats.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a droit à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives sont valablement adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts requiert l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la section XII de la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des profits**

**Art. 19.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et s'achèvera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 20.** Les comptes sont arrêtés le trente et un décembre de l'année, le conseil de gérance prépare un inventaire incluant une estimation de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

**Art. 21.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être librement affecté par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du paiement du passif de la Société.

L'excédent résultant de la réalisation de l'actif après déduction du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Toute question qui n'est pas régie par les présents statuts sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les parties comparantes ont souscrit le capital social comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre
---------------------	--------

	de parts sociales souscrites
1.- Algemeen Limited . . . . .	50
2.- Atammed Holding Limited . . . . .	50

Les parties comparantes, représentées comme indiqué en tête des présentes, déclarent souscrire 100 (cent) parts sociales et les avoir intégralement libérées en espèce pour la somme de 12.500,- (douze mille cinq cents) euros.

La preuve de ce paiement est donnée au Notaire soussigné, qui déclare que les conditions fixées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (1.400 EUR).

#### *Assemblée générale des associés*

Les personnes sus-indiquées, représentant l'intégralité du capital souscrit ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

M. Andrey Goltsblat, né le 8 juillet 1962, à Zodino, Minsk (URSS), avocat, résidant professionnellement au 12 Krasnopresnenskaya nab., Entrance 7, World Trade Center-II, Moscou, 123610 (Russie);

M. Emmanuel Blouin, né le 21 avril 1972, à Paris (France), banquier, résidant professionnellement au 75 Redcliffe Gardens, Flat 6, Londres SW10 9JJ (Royaume-Uni);

M. Leonid Krongauz, né le 7 novembre 1964, à Moscou, (URSS), gérant de sociétés, résidant professionnellement au 3, First Khvostov Pereulok, apt. 9, Moscou (Russie).

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour engager la Société par leur signature conjointe à deux.

L'assemblée générale autorise le Conseil de gérance de la Société à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette délégation à un ou plusieurs de ses membres.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Lacroix, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008, LAC/2008/25911. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur (signé):* Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008084223/220/347.

(080097804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

#### **Immobilière de St.Paul S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 57.289.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087907/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03563. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080101118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Schulz Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 38, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 53.233.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 22 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Sonia BELLAMINE, et le Ministère Public, en leurs conclusions, ont déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée SCHULZ BAU S.à r.l. dont le siège social à L-6617 Wasserbillig, 38, route d'Echternach, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Maître Sonia BELLAMINE  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008083328/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05001. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080095052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Eighteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.039.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut  
*Gérant*

Référence de publication: 2008087862/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03280. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**M.B.C. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 112.930.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 08/07/2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008087913/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02770. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Multilateral Trade Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 11.744.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008087909/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03557. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Société de Participations Antares S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 29.288.

---

Le bilan au 30.09.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008087910/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03555. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Raphael Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.843.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité de gérant de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "RAPHAEL INVEST S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1<sup>er</sup> et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2009.

##### *Souscription et libération*

Toutes les mille (1'000) actions ont été souscrites par la société "PROCEDIA S.à r.l.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, né à Nancy (France), le 04 février 1969, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "MARBLEDEAL LIMITED", une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-dites qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: F. ROSSIGNOL-BURGOS LEON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8726. — Reçu cinq cent Euros (100.000.- à 0,5 % = 500.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088496/239/215.

(080100889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.233.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2008*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs de la société et nomme en remplacement Monsieur Roberto DE LUCA, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Madame Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg au poste d'administrateurs. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement Global Trust Advisors, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée transfère le siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088477/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**BENESHARE TRANSPORT HOLDING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.232.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs de la société et nomme en remplacement Monsieur Roberto DE LUCA, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Madame Annalisa CIAMPOLI, demeurant profes-

sionnellement 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg au poste d'administrateurs. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement Global Trust Advisors, avec siège social au 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée transfère le siège social au 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008088478/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00583. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

### **Thoroughbred Finance & Development, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 416.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 mars 2008*

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*THOROUGHNBRED FINANCE & DEVELOPMENT*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088475/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06424. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

### **Aiglemont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.021.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 mai 2008*

Monsieur Henry Carter CARNEGIE a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AIGLEMONT S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088135/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11105. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.589.

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 25/06/08.

Pour avis sincère et conforme  
Pour ALPHA-OCEANE INVESTMENTS S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008088136/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Mühlenberg Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 117.504.

**EXTRAIT**

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 29.02.2008 au siège social, que:

Suite à la démission des fonctions d'administrateur de la société SAKINA Ltd, est nommé en remplacement, un nouvel administrateur avec effet immédiat au jour de la présente assemblée, M<sup>e</sup> Alain LORANG, avocat à la cour, demeurant au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2008088199/1268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07495C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 21.159.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2008,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Erik D. EPHRATI, 1, Chemin Clos Belmont, CH-1208 Genève (Suisse)

Monsieur Freddy R. MARTELL, 2, Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenaz (Suisse)

Monsieur Gerhard A. GREIDANUS, Brouwersgracht, 90a, NL-1013 GZ Amsterdam (Pays-Bas)

Maître Jean HOSS, 4, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg (Luxembourg)

Monsieur Arent A. FOCK, Raphaëlplein 8, NL-1077 PZ Amsterdam (Pays-Bas)

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG Accountants, Antonio Vivaldistraat, 150, 1083 HP Amsterdam (Pays-Bas) a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat du Commissaire aux comptes indépendant:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg) a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Bolton Group International S.A.*

M. van de Vaart

Référence de publication: 2008088214/4879/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03426. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008*

Est nommé réviseur d'entreprises pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Deloitte S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2200 Luxembourg.

Est nommé administrateur non-exécutif, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Josef HOMOLA, professeur, demeurant à 121 B Kaiser-Fridrich-Promenade, 61348 Bad Homburg, Allemagne.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Référence de publication: 2008088459/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.838.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs de la société et nomme en remplacement Monsieur Roberto DE LUCA, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Madame Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg au poste d'administrateurs. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement Global Trust Advisors, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée transfère le siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008088476/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 124.900,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

GREGOR KLAEDTKE

Gérant

Référence de publication: 2008088473/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Octaval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.388.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique, tenue en date du 28 mai 2008 à 10H00*

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide suivant Art. 5 de l'acte constitutif de la société du 17 juillet 2007, de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008

Résidence Monterey Palace, Entrée C, 11 C, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OCTAVAL SàrL, Société à Responsabilité Limitée*

Frédéric BENQUE

*Associé Unique*

Référence de publication: 2008088471/45/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2008 que la Société a décidé de transférer son siège social du 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet immédiat.

Munsbach, le 26 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008088479/1337/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

### **Hopus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 35.807.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 30 juin 2008 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 30 juin 2008 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En qualité d'administrateur-délégué, Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour HOPUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008088468/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

### **Casa Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.755.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 avril 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 01.01.2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;
- La démission de F. van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A. en date du 01.01.2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Mamer, le 25 juin 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

(anc: F. van Lanschot Management S.A.) / (anc: F. van Lanschot Corporate Services S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008088213/695/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Pacato S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Koen LOZIE, Jean QUIN-TUS et de COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Pierre Schill, 18A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008088193/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04056. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Port-Blanc Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 127.615.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 21 mai 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur J.L. Macaud, Administrateur A

Messieurs J. Quintus et J. Winandy, Administrateurs B.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire HRT pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

*Pour copie conforme*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008088191/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04047. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Green Cove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.236.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 92.027.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique datées du 11 juin 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de constater que, du fait de l'effet de l'absorption par voie de fusion, IXIS Corporate & Investment Bank S.A., est remplacée par Natixis, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, ayant son siège social au 30, avenue Pierre-Mendès France, F-75013 Paris, France, enregistrée au RCS Paris sous la référence 542044524, en tant que gérant de la société, avec effet au 31 décembre 2007 et pour une durée illimitée;
- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que gérant, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, avec adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008 et pour une durée illimitée;

- de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 18 janvier 2008.

De plus, il est à noter que le siège social de Captiva Capital Management S.à r.l., associé unique de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Isabelle Clinquart  
*Mandataire*

Référence de publication: 2008088692/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04487. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Princeberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 88.918.

*Rapport de l'assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille sept, le 28 décembre

S'est réunie à l'assemblée générale extraordinaire de la société PRINCEBERG S.A.

*Première résolution*

Changement d'adresse:

Le siège de la société a été changé au 23, rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature  
*Le président*

Référence de publication: 2008088694/3016/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06007. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Espace Liberty S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.596.

Il est porté à la connaissance de tous:

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social du 11, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg au 29, rue du fort Elisabeth, BP-2276, L-1463 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 juin 2008.

David NAQUIN  
*Le Gérant*

Référence de publication: 2008088696/8001/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04779. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Kuranda S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.601.

1. Le siège social de la société KURANDA S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 55 601, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est dénoncé avec effet au 02 juillet 2008.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: KURANDA S.A., société anonyme, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 55 601

et Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13 583

en date du 9 novembre 2005 est terminé à partir du 28 mars 2008.

Fait à Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Maitland Luxembourg S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008088685/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

Par résolutions prises en date du 24 janvier 2008, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088688/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 122.675,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

Par résolutions prises en date du 24 janvier 2008, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088689/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 93.674.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 29 avril 2008, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088690/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Verlico S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.872.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088044/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10304. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Trefinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008088017/2083/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03891. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**Fivecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.638.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008088018/2083/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03873. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---

**AERODATA Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.844.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088019/7884/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01642. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

---